





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-187**

Séance publique du

13 avril 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180413- lmc1131623-DE-1-1
Date de signature : 17/04/2018
Date de réception : mardi 17 avril 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ADOPTION DES MODALITES DU DISPOSITIF JEUNESSE "AIX BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ETE 2018"

Le 13 avril 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/04/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Charlotte BENON à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Liliane PIERRON, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Madame Françoise TERME à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2018

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme DEVESA Brigitte

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ADOPTION DES MODALITES DU DISPOSITIF JEUNESSE "AIX BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ETE 2018"
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence a initié durant l'été 2010 un nouveau concept d'activités de loisirs de proximité en direction des enfants, intitulé « Aix Box, la boîte loisirs de l'été ».

Les Directions des Sports et de la Jeunesse, Petite Enfance et Enfance proposent de développer une nouvelle session du 9 juillet au 24 août 2018, (la AIXBOX ne fonctionnera pas le 15 août 2018) soit 7 semaines d'activités pour les jeunes Aixois.

Fidèle à ses principes de base reposant sur l'inscription dans une politique globale d'animation des jeunes sur la Ville, une mutualisation des moyens entre différents services municipaux, une accessibilité sociale avec deux tarifs hebdomadaires, une mise à disposition pour les familles d'un service Internet pour les pré-inscriptions individuelles, le dispositif de l'été 2018 proposera des programmes d'activités pour les 7-17 ans avec des groupes de 12 jeunes pour les tranches d'âge suivantes : **7-9 ans, 10-13 ans et 14-17 ans**.

C'est ainsi que le dispositif « Aix Box, la boîte de loisirs de l'été 2018 » accueillera 120 jeunes par jour sur 7 semaines d'activités et sera déclaré, sur la recommandation de la direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, en Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Les inscriptions des jeunes Aixois de 7 à 17 ans s'effectueront à l'aide d'un dispositif de pré-inscription en ligne.

Ainsi, les familles pourront créer, ou remettre à jour leur compte en ligne dès le 16 Avril à 9 heures, et procéder à leur pré-inscription à partir du 16 Mai à 19 heures.

Est défini comme « jeune Aixois » tout enfant dont les parents résident dans la commune d'Aix-en-Provence en mesure de présenter un justificatif de domiciliation fiscale.

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre de familles aixoises, les inscriptions seront limitées à une semaine par enfant durant l'été dans un premier temps (puis éventuellement deux semaines dans un deuxième temps si des places venaient à être disponibles).

- La politique de tarification appliquée en 2018 s'établira comme suit :

Pour les semaines de 5 jours :

- 84,00 €, repas compris, pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- 100,00 €, repas compris, pour les non-bénéficiaires de l'ARS.

Pour la semaine de 4 jours :

- 68,00 €, repas compris, pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS),
- 80,00 €, repas compris, pour les non-bénéficiaires de l'ARS.

La convention à signer entre le CREPS d'Aix en Provence et la Ville d'Aix en Provence vous sera proposée lors d'un prochain Conseil municipal dès que les tarifs auront été votés par le Conseil d'administration du CREPS .

En conséquence, afin de mettre en œuvre le dispositif «Aix Box, la boîte des loisirs de l'été 2018 », nous vous demandons, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif jeunesse «Aix Box, la boîte loisirs de l'été 2018» définis précédemment.

DL.2018-187 - ADOPTION DES MODALITES DU DISPOSITIF JEUNESSE "AIX BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ETE 2018"

-

Présents et représentés	:	55
Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	55
Pour	:	55
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»